

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2803

8 octobre 2014

SOMMAIRE

Acacia MKV Acquisition S.à r.l.	134528	Lux JV Treasury Holding Company S.à r.l.	134505
Akuo Energy Solutions	134509	Macav S.A.	134503
Amarine Luxembourg SA	134539	Macav S.A.	134503
Amel Holding S.A.	134511	Mafic S.A.	134503
Arcole Ventures S.A.	134543	Maison Peter S.à r.l.	134500
Barkelay Sàrl	134498	Manuel Investments S.A.	134503
Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l.	134498	Marcredo Investment Advisory S.à r.l. ..	134521
Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l.	134520	Media Lab Luxembourg s.à r.l.	134502
BlueBay Multi-Strategy Investments (Lu- xembourg) S.à r.l.	134498	MENA Joint Investment Fund Manage- ment S.A.	134504
BlueGem II Partners S.à r.l.	134498	Menuiserie Victor Hugo S.à r.l., en abrégé M.V.H. S.à r.l.	134508
BPI V S.à r.l.	134507	Mermaid S.A.	134498
Bravo Equity Holdings S.à r.l.	134544	Methods S.A.	134504
Burgain Sols S.A.	134544	MGTS Finance S.A.	134504
Bymi S.A.	134507	Mivalve S.A.	134499
Bymi S.A.	134520	Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l.	134501
Casatex S.A.	134507	Mohawk Foreign Funding S.à r.l.	134502
Central European Participation II S.à r.l.	134506	Mohawk Foreign Holdings S.à r.l.	134505
CERE III W Co-Invest S.à r.l.	134507	Mohawk Unilin Luxembourg S.à r.l.	134506
COGECO Renovations	134502	Moonstone Ventures S.A.	134499
CVI CVF III Lux Securities S.à r.l.	134512	M.S. Stainless Luxembourg S.A.	134500
Kenavo Investment	134500	MV Kirsten Shipping S.A.	134506
KKR Aviation Investor S.à r.l.	134501	OI-Beauty S.A.	134505
KNS Solar S.à r.l.	134499	OI-Clothing S.A.	134508
Kyritz Ueckermunde S.à r.l.	134505	Overlander Funding S.à r.l.	134506
Landinvest S.à r.l.	134499	Rreef Iberian Value Added II, S.A., SICAR	134542
Lansing Lux HoldCo S.à r.l.	134501	RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR	134543
Launach Center S.A.	134500	TRES-O S.A. SPF	134519
Liberty Pharma S.A.	134500		
Louis Vuitton Luxembourg S.à r.l.	134502		
Luxell S.A.	134501		
Luxembourg Capital Investment Group S.à r.l.	134499		

BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 135.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014124002/10.

(140138261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

BlueGem II Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 176.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Andreas Demmel.

Référence de publication: 2014124003/10.

(140138249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Barkelay Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014123985/11.

(140137624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Bermuda Holdco Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014123997/11.

(140138822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Mermaid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 66.340.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014124922/12.

(140142316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Luxembourg Capital Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 44, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 188.879.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2014.
Référence de publication: 2014124884/10.
(140141961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Landinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 161.842.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014124887/10.
(140142137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Mivalve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 160.281.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014124955/11.
(140141827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Moonstone Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 187.960.

Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 4. Juli 2014

1. Frau PHILIPPI Ellen geboren am 15/05/1975 in Trier und mit Berufsanschrift in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange wird als delegierte des Verwaltungsrates ernannt bis zur Generalversammlung welche im Jahr 2020 stattfindet. Die Gesellschaft ist nach Aussen durch die Einzelunterschrift von Frau PHILIPPI Ellen vertreten.

Référence de publication: 2014124959/11.
(140141870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

KNS Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 155.430.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014124870/12.
(140141470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Launach Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 27.451.

Les comptes annuels au 28/02/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014124889/10.

(140142192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Liberty Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.013.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22/7/2014.

Référence de publication: 2014124892/10.

(140141840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

M.S. Stainless Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9681 Roullingen, 2-3, Reimerwee.
R.C.S. Luxembourg B 57.640.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124916/11.

(140142341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Kenavo Investment, Société Anonyme.

Capital social: EUR 260.001,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 174.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KENAVO INVESTMENT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014124866/11.

(140141920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Maison Peter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 22, rue Denis Netgen.
R.C.S. Luxembourg B 13.623.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAISON PETER s.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014124938/12.

(140141420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

KKR Aviation Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 152.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124869/10.

(140142297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Luxell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 177.594.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 27 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014124883/13.

(140141979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Lansing Lux HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.083.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2014.

Lansing Lux Holdco S.à.r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Manager B

Référence de publication: 2014124878/14.

(140142171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 173.952.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} août 2014:

Noel Mc Cormack a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 15 juillet 2014.

Ed Schleper a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 1^{er} août 2014.

Christopher Rosselli, ayant pour adresse professionnelle le 160 South Industrial Boulevard, 30701 Calhoun-Georgia, Etats-Unis, est nommé gérant de classe A avec effet au 1^{er} août 2014 pour une période illimitée.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014124927/17.

(140141723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Louis Vuitton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 150.549.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Louis Vuitton Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014124899/10.

(140142262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

COGECO Rénovations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.295.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COGECO Rénovations

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014125440/12.

(140143425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Media Lab Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 170.568.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014124917/14.

(140142126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Mohawk Foreign Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 173.946.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} août 2014:

Noel Mc Cormack a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 15 juillet 2014.

Ed Schleper a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 1^{er} août 2014.

Christopher Rosselli, ayant pour adresse professionnelle le 160 South Industrial Boulevard, 30701 Calhoun-Georgia, Etats-Unis, est nommé gérant de classe A avec effet au 1^{er} août 2014 pour une période illimitée.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014124928/17.

(140141719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Manuel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014124940/10.

(140142124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Macav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 59.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2014.

Pour: MACAV S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014124934/14.

(140141938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Mafic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 171.047.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 31 juillet 2014 que:

La cooptation de Monsieur Brian DOUGAN demeurant au 28, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifié.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124937/14.

(140141850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Macav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 59.591.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 juillet 2014, Messieurs Raphaël EBER et Jean BARRET, domiciliés professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Mesdames Marie Laurence THILL et Caroline FELTEN, démissionnaires.

Le mandat des Administrateurs nouvellement élus s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 06 août 2014.

Pour: MACAV S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014124935/16.

(140141939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Methods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 39, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 77.104.

—
Extrait de l'Assemblée Générale du 25 juin 2014

L'assemblée révoque Monsieur Richard SERVAIS de son poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Julien ENSCH, étudiant, avec adresse privée au 9 Um Keep, L-7470 Saeul. Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014124948/13.

(140141592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

MENA Joint Investment Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.362.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2014124945/13.

(140141379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

MGTS Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.348.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 mai 2014, LAC/2014/33927, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société anonyme MGTS FINANCE S.A. (en liquidation volontaire), ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.348, constitué en date du 2 février 2006 par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, publié au Mémorial C, numéro 964 du 17 mai 2006.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 3 décembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 155 du 17 janvier 2014.

L'assemblée générale approuvé les rapports du commissaire vérificateur et du liquidateur, donne pleine et entière décharge au commissaire vérificateur et au liquidateur; et,

en conséquence l'assemblée générale a prononcé la clôture de la liquidation de la société MGTS FINANCE S.A. (en liquidation volontaire).

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la société, au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'assemblée générale décide en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social et au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014124949/28.

(140142232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Kyritz Ueckermunde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 120.751.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124873/9.

(140141598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Lux JV Treasury Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.171.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2014.

Lux JV Treasury Holding Company S.à.r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Manager C

Référence de publication: 2014124880/14.

(140142150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

OI-Beauty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.558.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 1^{er} août 2014.

Résolution:

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A, avec siège social à 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, comme Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014124995/14.

(140142302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Mohawk Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.995.850,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 147.820.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} août 2014:

Noel Mc Cormack a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 15 juillet 2014.

Ed Schleper a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 1^{er} août 2014.

Christopher Rosselli, ayant pour adresse professionnelle le 160 South Industrial Boulevard, 30701 Calhoun-Georgia, Etats-Unis, est nommé gérant de classe A avec effet au 1^{er} août 2014 pour une période illimitée.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014124929/17.

(140141721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Overlander Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.531.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Overlander funding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014124988/11.

(140142360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Central European Participation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 120.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Central European Participation II S.à r.l.

Un Gérant

Référence de publication: 2014124078/12.

(140138750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

MV Kirsten Shipping S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 136.946.

La société Fiduciaire Belval S.A.R.L, ici représentée par Madame Benhara Fatma dénonce le contrat de domiciliation conclu le 30 mai 2012 avec:

La société MV KIRSTEN SHIPPING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 136 946, dont le siège social est situé au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Belval S.A.R.L

Mme Benhara

Référence de publication: 2014124967/13.

(140141861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Mohawk Unilin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 160.328.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} août 2014:

Noel Mc Cormack a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 15 juillet 2014.

Ed Schleper a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 1^{er} août 2014.

Christopher Rosselli, ayant pour adresse professionnelle le 160 South Industrial Boulevard, 30701 Calhoun-Georgia, Etats-Unis, est nommé gérant de classe A avec effet au 1^{er} août 2014 pour une période illimitée.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014124958/17.

(140141720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Bymi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 142.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124048/9.

(140138229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

BPI V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 171.016.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124033/9.

(140137803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

CERE III W Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 157.077.

EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014125414/14.

(140143151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Casatex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 143.165.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 18/06/2014 à 11.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

- Mme Carine Agostini, Employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;
- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 18/06/2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014125408/22.

(140142563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

OI-Clothing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.717.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 31 juillet 2014.

Résolution:

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A, avec siège social à 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, comme Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124996/14.

(140142304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Menuiserie Victor Hugo S.à r.l., en abrégé M.V.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.769.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le quatorze juillet,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Patrick AKNOUCHE, menuisier, né le 21 novembre 1961 à Creil, France, demeurant à F-08200 Sedan, 23, avenue du Général Marguerite,

Détenteur de toutes les cent (100) parts sociales de la société MENUISERIE VICTOR HUGO s.à r.l. en abrégé M.V.H. s.à r.l., ayant eu son siège à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au RCSL sous le numéro B 119769, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 14 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2097 du 09 novembre 2006 et dont le comparant déclare que les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Lequel, es-qualité qu'il agit, a déclaré:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée MENUISERIE VICTOR HUGO s.à r.l. en abrégé M.V.H. s.à r.l., ayant eu son siège à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au RCSL sous le numéro B 119769,

Que la société MENUISERIE VICTOR HUGO s.à r.l. en abrégé M.V.H. s.à r.l., a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associé et sont approuvés par lui.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué.

Que le comparant n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, le comparant a prié le notaire d'acter les résolutions unanimes suivantes:

1. La société MENUISERIE VICTOR HUGO s.à r.l. en abrégé M.V.H. s.à r.l., est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Patrick AKNOUCHE, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de l'associé-liquidateur.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associé susdit en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AKNOUCHE, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 15 juillet 2014. Relation: CAP/2014//2739. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124919/40.

(140141965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Akuo Energy Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.240.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AKUO ENERGY INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176505, here represented by Me Tanja Blankenburg, pursuant to a power of attorney given in Paris (F) on 22 July 2014.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, exposed to the undersigned notary the following:

Akuo Energy Solutions S.à r.l. is a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B169240 (the "Company"), incorporated pursuant a deed of Maître Anja Holtz, notary then residing in Wiltz, dated 11 May 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1689 on 5 July 2012. The articles of association were amended by a deed of the undersigned notary on 9 April 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1459 on 19 June 2013, and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 2 July 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as aforesaid, requested the undersigned notary to act the following resolution:

Sole resolution

The articles of incorporation of the Company are amended so that paragraph 4.1 of article 4 shall henceforth read:

"The purpose of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, directly and/or indirectly, in its own name or on behalf of other entities including by means of subcontractors:

- the trading of clean energy, clean energy certificates and equipment related to clean energy projects such as, but not limited to, solar, wind, biomass, fuel cell, storage, hybrid solutions.
- the provision of consulting services and/or the execution of works and structures related to clean energy solutions including, but not limited to, studying, concept, development, supervising, conduction of construction sites, realization and execution (directly and/or indirectly) of construction works and structures (i.e., without limitation, "maîtrise d'oeuvre" and/or "maîtrise d'ouvrage") together with the conclusion of all turnkey contracts under EPCM (Engineering, Procurement and Construction Management) and/or EPC (Engineering, Procurement and Construction) contracts, therefore accepting limited and/or full responsibility with respect to the completion of the projects, and any other relevant technical activity related to clean energy."

The remaining paragraphs of article 4 and all other provisions of the articles of incorporation shall remain unchanged.

The attention of the appearing person, represented as aforesaid, has been expressly drawn by the notary to the necessity, if applicable, to obtain the required permits, delivered by the concerned authorities, in order to carry out the activities described in article 4 of the articles of association.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, represented as stated above, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said representative signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Est comparu:

AKUO ENERGY INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176505,

ici représentée par Me Tanja Blankenburg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris (F) en date du 22 juillet 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, expose au notaire instrumentant ce qui suit:

Akuo Energy Solutions S.à r.l. est une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169240 (la "Société"), constituée suivant acte reçu de Maître Anja Holtz, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 11 mai 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 1689 le 5 juillet 2012. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 avril 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 1459 le 19 juin 2013 et pour la dernière fois suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les statuts de la Société sont modifiés de manière que l'article 4, paragraphe 4.1. aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, directement et/ou indirectement, en son propre nom ou pour le compte d'autres entités y compris par le biais de sous-traitants:

- le commerce et la vente d'énergie verte/renouvelable, de certificats verts et de tous équipements relatifs à des projets d'énergie verte/renouvelable, en ce compris (mais non limitativement), d'équipements relatifs à la production d'énergie solaire, éolienne, biomasse, procédés de combustion, stockage, solutions hybrides;

- la fourniture de services de consultance et/ou l'exécution d'ouvrages et de travaux, en relation avec des énergies vertes/renouvelables, en ce compris (mais non limitativement), l'étude, la conception, le développement, la supervision, la conduite de chantier, la réalisation et l'exécution (directe ou indirecte) d'ouvrages et de travaux de construction (c'est-à-dire, sans restriction, la maîtrise d'oeuvre et/ou la maîtrise d'ouvrage), ainsi que la conclusion de tous contrats clés en mains de type EPCM («Engineering, Procurement and Construction Management»), ingénierie, approvisionnement, construction et gestion de projets) et/ou EPC («Engineering, Procurement and Construction»), ingénierie, approvisionnement et construction), en assumant par conséquent une responsabilité limitée et/ou illimitée quant à l'achèvement des projets, et toute autre activité technique pertinente en relation avec des énergies vertes/renouvelables.»

Les paragraphes restants de l'art. 4 et toutes les autres dispositions des statuts demeurent inchangés.

L'attention de la comparante a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des présents statuts.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, daté à la date susmentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Blankenburg, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} août 2014. Relation: LAC/2014/36529. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014127602/106.

(140145136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Amel Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5445 Schengen, 1d, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 41.410.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am dritten Tag des Monats Juli;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Versammlung“) der nach dem Recht des Großherzogtum Luxemburgs gegründete und bestehende Aktiengesellschaft „AMEL HOLDING S.A.“, mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 38, Boulevard Napoléon I^{er}, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 41410, (die „Gesellschaft“), abgehalten.

Die Gesellschaft ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch (Großherzogtum Luxemburg), am 11. September 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 606 vom 18. Dezember 1992,

und deren Statuten (die „Statuten“) wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 9. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 373 vom 24. Februar 2011.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Jürgen FISCHER, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-2210 Luxemburg, 38, Boulevard Napoléon I^{er}, eröffnet.

Der Vorsitzende bestellt Frau Jutta MERTES, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-2210 Luxemburg, 38, Boulevard Napoléon I^{er}, zur Schriftführerin.

Die Versammlung wählt Herr Klaus KRUMNAU, Jurist, beruflich wohnhaft in L-2210 Luxemburg, 38, Boulevard Napoléon I^{er}, zum Stimmenzähler.

Der Vorstand der Versammlung ist damit konstituiert und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Feststellung dass die Gesellschaft nur noch einen Aktieninhaber hat;
2. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5445 Schengen, 1d, Wäistrooss und dementsprechende Abänderung von Artikel 2, Absatz 1, der Statuten;
3. Anerkennung der Rücktritte der Herren Jürgen FISCHER, Klaus KRUMNAU und Arsène NICKELS von ihren Mandaten als Verwaltungsräte der Gesellschaft, mit Entlastung;
4. Ernennung von Herrn Michael Rudolf KLEIN, Unternehmer, geboren in Düppenweiler (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Oktober 1960, wohnhaft in D-66701 Beckingen-Düppenweiler, Ringstrasse 55, zum Alleinverwalter und Festlegung der Dauer seines Mandates;
5. Verschiedenes.

B) Dass die vertretene Alleingesellschafterin, sowie die Anzahl der von ihr gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von dem Bevollmächtigten der vertretenen Alleingesellschafterin, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmacht der vertretenen Alleingesellschafterin, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und dass die vertretene Alleingesellschafterin erklärt, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnte.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann fasste die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung stellt fest, dass die Gesellschaft zurzeit nur noch einen einzigen Aktieninhaber hat.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach L-5445 Schengen, 1d, Wäistrooss, zu verlegen und dementsprechend Artikel 2, Absatz 1, der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Gemeinde Schengen (Großherzogtum Luxemburg).“

Dritter Beschluss

Die Versammlung erkennt die Rücktritte der Herren Jürgen FISCHER, Klaus KRUMNAU und Arsène NICKELS als Verwaltungsräte der Gesellschaft an und erteilt ihnen, per Spezialvotum, volle und ganze Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Vierter Beschluss

Wie laut den gesetzlichen Bestimmungen und den Satzungen erlaubt, ernennt die Versammlung Herrn Michael Rudolf KLEIN, Unternehmer, geboren in Düppenweiler (Bundesrepublik Deutschland), am 3. Oktober 1960, wohnhaft in D-66701 Beckingen-Düppenweiler, Ringstrasse 55, zum Alleinverwalter der Gesellschaft, welcher die Befugnisse, welche dem Verwaltungsrat zufallen, ausübt.

Sein Mandat endet beim Abschluss der jährlichen ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020, es sei denn, er tritt vorher zurück oder wird abgewählt.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung standen, hat der Vorsitzende darauf die Versammlung geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro (1.000,- EUR).

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Komparenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: J. FISCHER, J. MERTES, K. KRUMNAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2014 LAC/2014/31740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014123944/82.

(140138131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

CVI CVF III Lux Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 189.253.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CVI CVF III Lux Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR; and

2. CVI CVF III Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacity, have drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declare organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5th, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of CVI CVF III Lux Securities S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (*faute grave*) or wilful misconduct (*faute intentionnelle*); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares of the company have been subscribed as follows:

Partner	Number of shares	Amount paid-up
CVI CVF III Lux Master S.à r.l.	19,800	USD 19,800.-
CVI CVF III Lux Finance S.à r.l.	200	USD 200.-
Total	20,000	USD 20,000.-

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is equivalent to the amount of twenty-five thousand two hundred seventy-nine Euro and sixty-six cent (EUR 25,279.66).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:
 - Mr Mirko Fischer, Director, born on May 6th, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg; and
 - Mrs Cécile Gadisseur, private employee, born on June 27th, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CVI CVF III Lux Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation

au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérantes, Madame Cécile GADISSEUR; et

2. CVI CVF III Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérantes, Madame Cécile GADISSEUR.

Lesquelles comparantes, ayant la capacité comme dit ci-avant, ont dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CVI CVF III Lux Securities S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000), représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les vingt mille (20.000) parts sociales de la société ont été souscrites de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts sociales	Montant libéré
CVI CVF III Lux Master S.à r.l.	19,800	USD 19,800.-
CVI CVF III Lux Finance S.à r.l.	200	USD 200.-
Total	20,000	USD 20,000.-

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

La somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) correspond à la somme de vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-neuf Euros soixante-six cents (EUR 25.279,66).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Mirko Fischer, Directeur, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg; et

- Madame Cécile Gadisseur, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2014. LAC/2014/35763. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014125462/363.

(140143058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

TRES-O S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 170.115.

L'an deux mille quatorze, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" "TRES-O S.A. SPF", avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 170.115, constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Alex WEBER, en date du 3 juillet 2012, publié au Mémorial C, numéro 2015 du 14 août 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique) Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Acceptation des démissions à compter de ce jour des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge pleine et entière.

2) Mise en liquidation de la société.

3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4) Nomination d'un commissaire-vérificateur.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de trois cent soixante mille euros (€ 360.000.-), représenté par trois mille six cents (3.600) actions sans désignation de valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les trois mille six cents (3.600) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des sociétés «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» et «TAXIOMA s.à r.l.» et de Madame Ingrid HOOLANTS comme administrateurs et de Monsieur Paul JANSSENS comme commissaire aux comptes de la société, à compter de ce jour et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Lieve Anna Dymphna Francisca COSTERMANS, sans état particulier, née à Kapellen (Belgique) le 18 août 1970, numéro national belge 700818 096-17, demeurant à B-2321 Hoogstraten (Meer), Meerseweg, 10.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330, comme commissaire-vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, DEMEYER, DONDLINGER, MEYERS.

Enregistré à Capellen, le 11 juillet 2014. Relation: CAP/2014/2700. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014123252/68.

(140140685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Bymi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124049/9.

(140138265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Bermuda Holdco Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 juillet 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014123999/11.

(140138828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Marcredo Investment Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 189.331.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of July.

Before us Maitre Jean SECKLER, notary residing in Junglisten (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SG Beteiligungsgesellschaft mbH, having its registered office at 22085 Hamburg Hans-Henny-Jahn-Weg 29 (Germany), entered into the register of companies B of the District Court in Hamburg "Handelsregister B des Amtsgericht Hamburg" under the number 116100,

duly represented by its sole manager Mr Stephan GROHT, manager, domiciled in Withave, Kirchenstrasse 17, Germany.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (societe a responsabilite limitee), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (societe a responsabilite limitee) under the name of "marcredo Investment Advisory S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager or the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is (but without, however, exercising at any time a professional banking activity or a regulated activity of the financial sector) the investment advisory activity to be performed for KAG Investments S.A. SIF SICAV, with registered seat in Luxembourg, being an entity related to the shareholders of the Company.

3.2 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement (limited to, advisory agreements or execute any document in the context of any of the foregoing.

3.3 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction, which it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) represented by hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty four Euro (EUR 124.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

For all other matters, reference is being made to article 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The members of the board may be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, and provided the terms of this article 8 shall have been complied with.

8.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 The single manager or, in the case of plurality, the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any manager or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the manager or board of managers shall determine. The single manager or, in the case of plurality, the board of managers may also confer special powers and/or special mandates to any person who need not be a manager, to appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice or notice via e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed.. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting of the board of managers held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 Subject to Art. 10.2 below, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

10.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be validly bound by the joint signature of any Category A Manager together with any Category B Manager or by the joint signature of at least two Category A Managers.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.3 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders, representing at least $\frac{3}{4}$ of the capital, subject to provisions of law..

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the single manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the single manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of

the shareholder(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Thereupon,

SG Beteiligungsgesellschaft mbH, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to one hundred shares capital of the Company and to fully paid them up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred fifty euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers for an unlimited period:

Mr. Stefan HAUPT, manager, residing in Hamburg, Nagelsweg 30, Germany, category A Manager

Mr. Bartosz BABIAK, manager, residing 51-205 Wroc_aw, ul. Ryska 3, Poland, category A Manager

Mr Jacek WOLAK, lawyer and tax advisor, with professional address at 70 rue Baudouin, L-1218 Luxembourg, category B Manager;

2. The registered office of the Company is set at: 47, cote dEich, L-1450 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

SG Beteiligungsgesellschaft mbH, avec siège social à D-22085 Hamburg, Hans-Henny- Jahnn- Weg 29 (Germany), enregistré au "Handelsregister B des Amtsgericht Hamburg) sous le numéro 116100,

ici représenté par Monsieur Stephan GROHT, gérant, demeurant à Witzhave, Kirchenstrasse 17, Allemagne, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration rester, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement

Laquelle comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «marcredo Investment Advisory S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est (sans jamais toutefois exercer une activité bancaire professionnelle ou une activité réglementée du secteur financier) de l'activité de conseil en investissements à effectuer pour KAG Investments S.A. SIF SICAV, avec siège social à Luxembourg, étant une entité apparentée aux associés de la Société;

3.2 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention (en particulier, mais sans limitation, contrats de gestion, contrats de conseil, contrats d'agence ou de mandat, contrats de souscription, etc.) avec toute autre partie ou signer tout document dans le cadre de tout ce qui précède.

3.3 D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à quinze mille euro (EUR 15.000,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article 8 aient été respectés.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Tout gérant ou, en cas de pluralité, le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Tout gérant ou, en cas de pluralité, le conseil de gérance pourra également conférer tous pouvoirs et/ou mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être gérants, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé aux formalités de convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un gérant.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée soit par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe d'au moins deux Gérants de catégorie A.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures

des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserves des dispositions légales.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

SG Beteiligungsgesellschaft, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à cent (100) parts sociales et de les avoir entièrement libéré par versement en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille euro (EUR 15.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros.

Décisions de l'associé

Et aussitôt, l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées pour une durée illimitée comme Gérant de la Société:

Mr. Stefan HAUPT, gérant, demeurant à Hambourg (Allemagne), Nagelsweg 30, Gérant de catégorie A.

Mr. Bartosz BABIAK, gérant, demeurant au 51-205 Wrocław, ul. Ryska 3, Pologne, Gérant de catégorie A.

- Monsieur Jacek WOLAK, juriste, demeurant professionnellement au 70, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg, Gérant de catégorie B.

2. le siège social de la Société est établi au 47, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Stephan GROHT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 août 2014. Relation GRE/2014/3096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014127589/391.

(140144434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Acacia MKV Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.351.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Mr Matthew Aaron Walker, a citizen of Australia with passport number N5447769, born in Streaky Bay, Australia, on 7 May 1971, residing at 20, Tasso Road, London, W6 8LZ, United Kingdom,

represented by Mrs Vanessa Lanz, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it establishes as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establishes a company which takes the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Acacia MKV Acquisition S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each

case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence or if no Chair has been appointed, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair or the pro tempore chair, as the case may be, shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers shall be drawn up and signed by any single Manager present at such meeting and written decisions taken by the sole Manager or, as the case may be, by all Managers, shall be drawn up and signed by the sole Manager or, as the case may be, all Managers. In case of a meeting of the Board of Managers, any proxies shall remain appended to the respective minutes.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair (if any) or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which

the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the first Tuesday of the month of June of each year, at 10.00 a.m. If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least fifteen (15) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The shareholders of the Company may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of the Company's accounts prepared by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid up in cash the number of shares mentioned below:

Name of Shareholder	Number of Shares	Subscribed Capital	Percentage shareholding
Mr Matthew Aaron Walker, as abovementioned	12,500	EUR 12,500.-	100%
Total:	12,500	EUR 12,500.-	100%

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Transitional Provision

The first financial year will begin on today's date and end on 31st December 2014.

Resolutions of the sole shareholder

The abovementioned shareholder, representing the Company's entire subscribed share capital, passed the following resolutions:

1. The number of Managers is set at three (3) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

- Mr Matthew Aaron WALKER, born in Streaky Bay, Australia, on 07 May 1971 with professional address at 20, Tasso Road, London, W6 8LZ, united Kingdom as class A manager;

- Mr Richard BREKELMANS, born in Amsterdam, the Netherlands, on 12 September 1960, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager and;

- Mr Imede EL MOUDDEN, born in Mont-Saint-Martin, France, on 22 May 1988, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

The Company's registered office shall be located at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned person, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same person, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

Whereof, the present instrument was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

M. Matthew Aaron Walker, de nationalité australienne, avec numéro de passeport N5447769, né à Streaky Bay, Australie, le 7 mai 1971, ayant son adresse professionnelle à 20, Tasso Road, Londres, W6 8LZ, Royaume-Uni,

représenté par Mme Vanessa Lanz, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Acacia MKV Acquisition S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi ou, le cas échéant, par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président (s'il y en a un) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, ou si aucun Président n'a été nommé, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président ou le président pro tempore le cas échéant, a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être établies par écrit et signées par tout Gérant présent à cette réunion et les décisions écrites du Gérant Unique ou le cas échéant de tous les Gérants, doivent être établies par écrit et signées par le Gérant Unique ou le cas échéant tous les Gérants. Dans le cadre d'une réunion du Conseil d'Administration toutes les procurations seront annexées au procès-verbal.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux doivent être certifiés par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui

peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi du mois de juin de chaque année, à 10h00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins quinze (15) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet,

le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Les associés de la Société peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des comptes de la Société préparé par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, sous condition que des comptes intérimaires fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant de la distribution ne doit pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale qui précède augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des montants devant être alloués à une réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit	Pourcentage de détention
M. Matthew Aaron Walker, mentionné ci-dessus	12.500	EUR 12.500,-	100%
Total:	12.500	EUR 12.500,-	100%

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Résolutions de l'associé unique

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:
 - M. Matthew Aaron WALKER, né à Streaky Bay, Australie, le 7 mai 1971, ayant son adresse professionnelle à 20, Tasso Road, Londres, W6 8LZ, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A;
 - M Richard BREKELMANS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 12 septembre 1960, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B;
 - M. Imede EL MOUDDEN, né à Mont-Saint-Martin, France, le 22 mai 1988, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B.
- 2) Fixation du siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lanz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36014. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127594/605.

(140144763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Amarine Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.576.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet,

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AMARINE LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à L-2721 Luxembourg, 5, Rue Alphonse Weicker, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 56.576, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 660 du 19 décembre 1996, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 25 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 302 du 29 avril 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Magali BAHON, employée, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent BOHR, employé, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de quatre-cent-cinquante mille euros (EUR 450'000.-), pour le porter de son montant actuel de trois-cent mille euros (EUR 300'000.-) à un montant de sept-cent-cinquante mille euros (EUR 750'000.-), par l'émission et la création de cent-quarante-quatre mille (144'000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois virgule cent-vingt-cinq euros (EUR 3,125) chacune, intégralement libérées, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Renonciation de la société anonyme de droit français AGAPES à son droit préférentiel de souscription en faveur de la société par actions simplifiée de droit français AMARINE;

3. Souscription et libération intégrale par la société par actions simplifiée de droit français AMARINE de cent-quarante-quatre mille (144'000) nouvelles actions de la Société, par versement en espèces d'un montant de quatre-cent-cinquante mille euros (EUR 450'000.-);

4. Constatation de l'augmentation de capital de la société et modification corrélative du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 750'000.- (sept-cent-cinquante mille euros) représenté par deux-cent-quarante mille (240'000) actions d'une valeur nominale de EUR 3,125 (trois virgule cent-vingt-cinq euros) chacune.»

5. Suppression des quatre derniers alinéas de l'article 5 des statuts de la société relatifs au capital autorisé devenus obsolètes;

6. Ajout d'un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 5 des statuts de la société, conformément à la loi du 25 août 2006 concernant notamment la société anonyme unipersonnelle, comme suit:

« **Art. 5. (dernier alinéa).** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les actions entre ses seules mains, la société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle. Lorsque la société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée «associé unique». La société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société.»

7. Ajout d'un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 6 des statuts de la société, conformément à la loi du 25 août 2006 concernant notamment la société anonyme unipersonnelle, comme suit:

« **Art. 6. (dernier alinéa).** Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.»

8. Ajout d'un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 7 des statuts de la société, conformément à la loi du 25 août 2006 concernant notamment la société anonyme unipersonnelle, comme suit:

« **Art. 7. (dernier alinéa).** Lorsque le Conseil d'administration est limité à un administrateur unique, cet article n'est pas d'application.»

9. Modification de l'article 9 des statuts de la société eu égard à la loi du 25 août 2006 concernant notamment la société anonyme unipersonnelle, comme suit:

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

10. Modification de l'article 11 des statuts de la société eu égard à la loi du 25 août 2006 concernant notamment la société anonyme unipersonnelle, comme suit:

« **Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président, d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique.»

11. Ajout d'un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 13 des statuts de la société, conformément à la loi du 25 août 2006 concernant notamment la société anonyme unipersonnelle, comme suit:

« **Art. 13. (dernier alinéa).** Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.»

12. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-cent-cinquante mille euros (EUR 450'000.-), pour le porter de son montant actuel de trois-cent mille euros (EUR 300'000.-) à un montant de sept-cent-cinquante mille euros (EUR 750'000.-), par l'émission et la création de cent-quarante-quatre mille (144'000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois virgule cent-vingt-cinq euros (EUR 3,125) chacune, intégralement libérées, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Pour autant que de besoin, l'actionnaire AGAPES déclare expressément renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Les cent-quarante-quatre mille (144'000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par l'actionnaire AMARINE, société par actions simplifiée de droit français

Le montant de quatre-cent-cinquante mille euros (EUR 450'000.-) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société «AMARINE LUXEMBOURG S.A.», ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à sept-cent-cinquante mille euros (EUR 750'000.-) divisé en deux cent quarante mille (240'000) actions de trois virgule cent-vingt-cinq euros (EUR 3,125) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les quatre (4) derniers alinéas de l'article 5 des statuts de la société relatifs au capital autorisé devenus obsolètes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau dernier alinéa à la fin de l'article 5 des statuts, conformément à la loi du 25 août 2006 concernant notamment la société anonyme unipersonnelle, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 5. (dernier alinéa).** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les actions entre ses seules mains, la société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle. Lorsque la société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée «associé unique». La société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau dernier alinéa à la fin de l'article 6 des statuts, conformément à la loi du 25 août 2006 concernant notamment la société anonyme unipersonnelle, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 6. (dernier alinéa).** Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau dernier alinéa à la fin de l'article 7 des statuts, conformément à la loi du 25 août 2006 concernant notamment la société anonyme unipersonnelle, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 7. (dernier alinéa).** Lorsque le Conseil d'administration est limité à un administrateur unique, cet article n'est pas d'application.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts, eu égard de la loi du 25 août 2006 concernant notamment la société anonyme unipersonnelle, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts, eu égard de la loi du 25 août 2006 concernant notamment la société anonyme unipersonnelle, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président, d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique.»

Dixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau dernier alinéa à la fin de l'article 13 des statuts, conformément à la loi du 25 août 2006 concernant notamment la société anonyme unipersonnelle, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 13. (dernier alinéa).** Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Magali BAHON, Laurent BOHR, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2014. Relation GRE/2014/2971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014127656/161.

(140144812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Rreef Iberian Value Added II, S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.840.

—
EXTRAIT

La Société informe les tiers que la dénomination de son administrateur de catégorie B, Inversiones Maluse 2007 S.L., a été changée en INVERSIONES GRUPO ZRISER S.L.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 12 juin 2014:

- Le mandat de Sandrigham S.L., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Sandrigham S.L. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de Inversiones Zriser, Sociedad de Capital Riesgo de Régimen Simplificado S.A., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Inversiones Zriser, Sociedad de Capital Riesgo de Régimen Simplificado S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de Elsario S.L., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Elsario S.L. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de Jamyda Patrimonio S.L., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Jamyda Patrimonio S.L. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de Finmaser Diversificacion S.L., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Finmaser Diversificacion S.L. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de INVERSIONES GRUPO ZRISER S.L., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de I NVERSIONES GRUPO ZRISER S.L. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de Alfredo Fernandez, administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Alfredo Fernandez prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de Jorge Martinez Cabanillas, administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Jorge Martinez Cabanillas prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, réviseur d'entreprises agréée de la Société a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014123113/40.

(140140423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Arcole Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.703.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale par l'actionnaire unique en date du 30 juillet 2014

- Madame Florencia Mate demeurant au 300, South, 125 West, 11800 Pops Curridabat (Costa Rica), née le 17/05/1968 à San José (Costa Rica) est nommée nouvel Administrateur unique. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Certifié sincère et conforme

Arcole Ventures S.A.

Référence de publication: 2014123962/13.

(140137974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.841.

EXTRAIT

La Société informe les tiers que la dénomination de son administrateur de catégorie B, Inversiones Maluse 2007 S.L., a été changée en INVERSIONES GRUPO ZRISER S.L.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 12 juin 2014:

- Le mandat de Hijos de Federico Lis S.L., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Hijos de Federico Lis S.L. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de Simon Holding S.L., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Simon Holding S.L. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de Heraya S.L., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Heraya S.L. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de Inversiones Auctus S.L., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Inversiones Auctus S.L. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de Finmaser Diversificacion S.L., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Finmaser Diversificacion S.L. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de INVERSIONES GRUPO ZRISER S.L., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de I NVERSIONES GRUPO ZRISER S.L. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de Avenida de Italia 17 S.L., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Avenida de Italia 17 S.L. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat de Incomusa S.L., administrateur de catégorie B de la Société, a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de Incomusa S.L. prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2020.
- Le mandat PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, réviseur d'entreprises agréée de la Société a été renouvelé;
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014123114/39.

(140140421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Bravo Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2014. Andreas Demmel.

Référence de publication: 2014124007/10.

(140138233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Burgain Sols S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 146.861.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Robert BURGAIN, né le 31 décembre 1984 à Metz (France), demeurant à F-57640 VRY-Gondreville, 4, Impasse de la Forêt.

ci-après dénommé «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "BURGAIN SOLS S.A." («la société»), établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, Rue de l'Industrie, Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B146.861, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 05 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1388 du 17 juillet 2009.

II.- Que le capital social de la société anonyme "BURGAIN SOLS S.A.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-), représentant l'entière du capital émis de la société.

III.- Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "BURGAIN SOLS S.A.".

IV.- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée par le mandant aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-3895 Foetz, Rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BURGAIN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/07/2014. Relation: EAC/2014/10392. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124045/42.

(140137151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.